

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) à la Résidence hospitalière de la Weiss ou allez y séjourner.

Dès maintenant, vous avez la possibilité de désigner :

- Une personne à prévenir en cas d'urgence
- Une personne de confiance (qui peut-être différente)



## PERSONNE À PRÉVENIR :

La personne à prévenir est la personne que vous souhaitez prévenir en cas de nécessité ou d'urgence.

Plusieurs personnes peuvent être « à prévenir »

(Article L 1111-6 du Code de la Santé Publique)

*"Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant..."*

## PERSONNE DE CONFIANCE :

Cette personne pourra, si vous le souhaitez :

- vous aider dans les démarches à accomplir et assister à vos entretiens afin de vous conseiller dans les meilleurs choix thérapeutiques à adopter.

- Sa présence pourra également s'avérer indispensable si vous ne deviez plus être en mesure de recevoir les informations médicales, ni consentir à des actes thérapeutiques. Elle deviendrait alors un interlocuteur privilégié et serait la seule personne consultée par l'équipe médicale qui pourrait adapter au mieux le traitement en fonction des impératifs médicaux et de vos convictions.

**Important :**

En aucun cas, nous n'autoriserons la personne de confiance à accéder à votre dossier médical en dehors de votre présence et sans votre accord exprès.

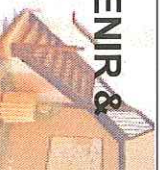
Rédacteur :  
UMMENNHOVER, Christelle,  
RRHOGR  
VISA :

Approbateur :  
Mme HAËFFELE, Directrice  
VISA :





## PERSONNE A PREVENIR & PERSONNE DE CONFIANCE



### PERSONNE DE CONFIANCE :

#### Comment la choisir ?

Il s'agit d'une personne majeure, suffisamment proche de vous pour connaître vos convictions, et à qui vous faites confiance (un membre de votre famille, un ami, un voisin, votre médecin traitant). La personne de confiance est unique, il n'est pas possible de désigner plusieurs personnes de confiance.

#### Comment se fait la désignation ?

Cette désignation qui est facultative, doit être faite par écrit et figure dans votre dossier médical. Elle dure le temps de votre présence au sein de l'établissement.

#### Comment se fait la désignation ?

Néanmoins, elle est révoquée à tout moment par écrit : il vous suffit d'en avvertir le personnel hospitalier et de désigner, le cas échéant, une nouvelle personne de confiance. Toute personne majeure est habilitée à désigner une personne de confiance. S'agissant d'une personne mise sous tutelle, la loi ne l'autorise pas à désigner une personne de confiance. Toutefois, si une personne de confiance avait été antérieurement désignée, le juge des tutelles peut décider de confirmer la mission de celle-ci ou de révoquer sa désignation. S'agissant d'une personne mise sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, elle peut désigner une personne de confiance.

Partie à conserver.

Partie à compléter en cas de décision de révocation de la personne de confiance et à transmettre à la Résidence hospitalière de la Weiss.

#### Révocation de la personne de confiance :

Je soussigné(e) (nom prénom) :

Décide de révoquer ma personne de confiance.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Signature :

### Formulaire à remplir et transmettre à la Résidence hospitalière de la Weiss

#### Votre identité :

NOM et prénom :

Date de naissance :

#### Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM et prénom :

son adresse :

Amie(e)    Conjoint(e)    Parent(e)    Enfant    Médecin    Autre :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

#### Personne de confiance : Cochez l'une des 3 cases :

*(En application de la loi du 4 mars 2002 et des articles L 110-1 et L110-2 du CPS)*

Désigne la même personne que celle à prévenir en cas d'urgence et m'assure de son information

Désigne une autre personne dont je précise ici les coordonnées et m'assure de son information

NOM et prénom : \_\_\_\_\_ son adresse : \_\_\_\_\_

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

Ne souhaite pas désigner de personne de confiance

*Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité qui m'est offerte de désigner une personne de confiance pour la durée de mon séjour. Toutefois, je ne souhaite pas désigner de personne de confiance, sachant qu'à tout moment je peux procéder à une désignation. Dans cette hypothèse, je m'engage à en informer par écrit l'établissement en remplissant une fiche de désignation.*

Date :

Signature :